

Je soussigné(e),

















ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

à:
motif suivant autorisé par l'article 3 du prescrivant les mesures générales e de Covid-19 dans le cadre de l'état «manifestations sur la voie publique le la sécurité intérieure» pour lesquelles storité administrative compétente «une les à l'article L.211-2 du même code, en s mettent en œuvre afin de garantir le er du présent décret» : Déplacement mon domicile et pour en revenir, à la ce jour à :
à

N.B.: le Conseil d'État a rappelé que le modèle d'attestation sur le site du ministère était facultatif et la mention de l'heure n'est obligatoire que pour certains cas de déplacement dérogatoire (CE 20 octobre 2020, n°440263)